NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

Notre Exposition Industrielle.

OUVERTURE.

Enfin, tous les préparatifs de l'Exposition sont achevés. Depuis plusieurs semaines, la direction a déployé une activité et une énergie rares, pour arriver au but glorieux qu'elle poursuivait, et elle l'a atteint.

En ce qui la concerne, nous pouvons dire que tout ce qu'elle devait et pouvait faire, elle l'a fait S'il y a quelques retardataires parmi les exposants, on ne peut certainement pas le lui reprocher. Au reste, l'ouverture se fait demain, et aujourd'hui, durant toute la journée et toute la nuit, il sera permis à nos exposants, à ceux du dehors comme à ceux de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, d'achever leurs installations, de les coordonner, de les embellir, comme ils l'entendent.

Nous venons de visiter les constructions ; elles sont artistement décorées et pavoisées. Tout ce travail fait honneur à M. Leopold Levy, qui en était chargé. Demain, du reste, tout nos lecteurs pourront s'en rendre compte et apprécier l'importance de cette entreprise, du succès de laquelle dépend, en grande partie, l'avenir de notre ville et de notre Etat.

Nous l'avons déjà dit nous, le repétons, tous les travaux préparatoires avaient été confiés aux soins de 12 comités, composés d'hommes compétents dans la sphère d'activité qui leur avait été assignée et soumis à la haute direction de M. McEnery président du comité exécutif.

Voici du reste la liste de ces comités et de leurs présidents respectifs :

Manufactures, M. Leonard Krover ; exhibitions, M. L. F. Keiffer ; prix, M. W. N. Grunewald ; finances, M. Louis L. P. Rice ; annonces, impressions, renseignements, M. Armand Capdevielle ; décorations, M. Leopold Levy ; transports, Hon. Justin Dénéchaud ; terrains, bâtisses, emplacements, M. James Brody ; Jubilé de Paix et Fêtes, Hon. John Fitzpatrick ; exposition de l'espèce chevaline, Col. Wm. Byrne ; bestiaux, volailles, espèce canine, M. Geo. W. Sentell ; dames auxiliaires, W. C. H. Robinson ; agriculture, horticulture, immigration, Dr U. K. Irion ; arts et sciences, M. Harry Romanski ; fêtes, M. John Markey ; exposition de bébés, M. O. L. McLellan ; finances et comptes, M. Martin Berhman ; législation, Hon. Justin Dénéchaud ; conventions, M. James Brody.

M. J. M'Closkey qui a rendu d'éminents services à l'œuvre a été élu membre du comité exécutif et M. D. Blaffer, administrateur ou régisseur.

L'homme peut-être le plus affairé de tous, c'est M. W. J. Leppert, secrétaire de l'Union Progressiste devenu, depuis, secrétaire de la Société de l'Exposition. Aussi, depuis longtemps, passe-t-il toutes ses journées aux Fair Grounds.

Il nous faudrait une espace énorme pour entrer dans tous les détails de l'Exposition, pour faire la description des terrains, des salles et de leur distribution entre les différents exposants de la ville, de la campagne et de l'étranger.

L'édifice principal, à la gauche de l'entrée d'honneur, a une longueur de 200 pieds sur une largeur de 100. C'est là que sont exposés les produits les plus importants, non seulement de la Louisiane, mais des autres Etats de l'Union et même de l'Europe.

Derrière cette construction s'étend la bâtisse auxiliaire, où se trouvent les produits du fer et de l'acier et les machines.

Il faut s'attendre à une magnifique exhibition de produits agricoles et à de superbes installations pour l'institut des aveugles de Baton-Rouge, pour l'école industrielle de Ruston, pour les bestiaux et la volaille, dont l'exposition spéciale aura lieu du 16 au 19 mai.

L'exposition des chiens aura lieu le 12, 13 et 14 ; elle sera l'objet de vives curiosités ; les entrées sont déjà très nombreuses.

L'ouverture solenuelle a lieu demain, à midi.

Nous avons déjà dit que le cortège se formerait au coin des rues Remparts et Esplanade.

Il se composera de quatre divisions.

La première ayant en tête le grand Marshal, colonel Wm H. Byrnes, avec ses nombreux aides comprendra tous les fonctionnaires de l'Etat et de la ville, le gouverneur Foster avec son état major, ainsi que le major général J. Flynn ayant sous ses ordres la garde nationale de la Louisiane.

La 2e division, sous les ordres de M. Blakely, président de l'Union Progressiste, entouré de ses aides, se composera d'une grande partie des ordres, des sociétés secrètes et autres.

La 3e division se composera d'autres sociétés religieuses, charitables et patriotiques, qui toutes ont tenu à prendre part à cette démonstration.

La 4e division se composera des sociétés artistiques, telles que l'Orphéon Français, puis des camps des vétérans des anciennes armées confédérées et des sociétés de travailleurs.

A 1 1/2 heures précises aura lieu le départ, coin Remparts et Esplanade ; il sera annoncé par la mise en branle de toutes les cloches de la ville et le bruit des sifflets des bateaux à vapeur. A 2 heures, grande revue des troupes par le gouverneur, et allocution par le maire Walter Flower. Puis, grand discours par le gouverneur Murphy J. Foster.

Entente provisoire au sujet des droits de douane au Nicaragua.

Presse Associée.

Washington, 6 mai—M. Merry, ministre des Etats-Unis au Nicaragua, annonce de Port-Limon au département d'état la conclusion d'une entente provisoire avec le gouvernement du Nicaragua, au sujet du paiement par les négociants américains de Bluefields des droits de douane déjà payés au gouvernement révolutionnaire.

D'après cette entente, les sommes supplémentaires perçues seront remises au consul d'Angleterre à Bluefields, qui en sera le dépositaire jusqu'à la conclusion des négociations diplomatiques entre les Etas-Unis et le Nicaragua à cet égard.

Offre généreuse.

La maison Mariani et Cie., de New York, enverra gratuitement à quiconque lui en fera la demande, un livre renfermant les portraits de tous les personnages éminents de notre époque. Voir l'adresse de la maison dans une annonce que nous publions plus loin.

Une lettre inédite
DE A. DREYFUS.

Le «Voltaire» publie la lettre inédite suivante d'Alfred Dreyfus, dont il dit posséder la photographie.

Cette lettre a été écrite au ministre de l'intérieur avant le départ d'Alfred Dreyfus pour l'île du Diable :

Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.

A monsieur le ministre de l'intérieur, Paris.

Le 26 janvier 1895.

Nom et prénom : Dreyfus Alfred.

No d'écrou : 8154. Atelier.

Monsieur le ministre,

J'ai été condamné pour le crime le plus infâme qu'un soldat puisse commettre et je suis innocent.

Après ma condamnation, j'étais résolu à me tuer. Ma famille, mes amis m'ont fait comprendre que, moi mort, tout était fini ; mon nom, ce nom que portent mes chers enfants, déshonoré à jamais.

Il m'a donc fallu vivre!

Ma plume est impuissante à vous retracer le martyre que j'endure ; votre cœur de Français vous le fera sentir mieux que je ne saurais le faire.

Vous connaissez, monsieur le ministre, la lettre missive qui a constitué l'accusation formulée contre moi.

Cette lettre, ce n'est pas moi qui l'ai écrite.

Est-elle apocriphe?.... A-t-elle été réellement adressée, accompagnée des documents qui y sont énumérés?.... A-t-on imité mon écriture, en vue de me viser spécialement?.... Ou bien n'y faut-il voir qu'une similitude fatale d'écriture?

Autant de questions auxquelles mon cerveau seul est impuissant à répondre.

Je ne viens vous demander, monsieur le ministre, ni grâce ni pitié, mais justice seulement.

Au nom de mon honneur de soldat qu'on m'a arraché, au nom de ma malheureuse femme au nom enfin de mes pauvres enfants, je viens vous supplier de faire poursuivre les recherches pour découvrir le véritable coupable.

Dans un siècle comme le nôtre, dans un pays comme la France, imbu de nobles idées de justice et de vérité, il est impossible, qu'avec les moyens d'investigation, dont vous disposez, vous n'arriviez pas à éclaircir cette tragique histoire, à démasquer le monstre qui a jeté le malheur et le déshonneur dans une honnête famille.

Je vous en supplie encore une fois, monsieur le ministre, au nom de ce que vous avez vous-même de plus cher en ce monde, justice, justice, en faisant poursuivre les recherches.

Quant à moi, je ne demande que l'oubli et le silence autour de mon nom, jusqu'au jour où mon innocence sera reconnue.

Jusqu'à mon arrivée ici, j'avais pu écrire et travailler dans ma cellule, correspondre avec les divers membres de ma famille, écrire chaque jour à ma femme. C'était pour moi une consolation dans l'épouvantable situation dans laquelle je me trouve, si épouvantable, monsieur le ministre, qu'aucun cerveau humain ne saurait en rêver une plus tragique.

Hier, encore heureux, n'ayant rien à envier à personne. Aujourd'hui, sans avoir rien fait pour cela, jeté au ban de la société! Ah! monsieur le ministre, je ne crois pas qu'aucun homme dans notre siècle a enduré un martyre pareil. Avoir l'honneur aussi haut placé que qui que ce soit au monde, et se le voir arracher par ses pairs ; y a-t-il pour un innocent une torture plus effroyable!

Je suis, monsieur le ministre, nuit et jour dans ma cellule en tête à tête avec mon cerveau, sans occupation aucune. Ma tête, déjà ébranlée par des catastrophes aussi tragiques qu'inattendues, n'est plus très solide. Aussi vous demanderai-je de vouloir bien m'autoriser à écrire et à travailler dans ma cellule.

Je vous demanderai aussi de me permettre de correspondre de temps en temps avec les divers membres de ma famille (beaux-parents, frères et sœurs).

Enfin, j'ai été avisé hier que je ne pourrai plus écrire que deux fois par semaine à ma femme. Je vous supplie de me permettre d'écrire plus souvent à cette malheureuse enfant, qui a si grand besoin d'être consolée et soutenue dans l'épouvantable situation que la fatalité nous a faite.

Justice donc, monsieur le ministre, et du travail pour permettre à son cerveau d'attendre l'heure éclatante où son innocence sera reconnue, c'est tout ce que vous demande le plus infortuné des Français.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

A. DREYFUS.

PROCLAMATION.

J'appelle l'attention des contribuables sur l'élection qui doit avoir lieu le 6 juin, relativement à la question des égouts et du drainage. La loi exige que les registres soient clos 30 jours avant celui de l'élection. Les livres seront clos vers le 6 mai. IL RESTERA ENCORE UNE QUINZAINE DE JOURS PENDANT LESQUELS IL SERA POSSIBLE DE SE FAIRE INSCRIRE. Un nouvel enregistrement est nécessaire pour donner le droit de vote. Je fais appel à tous les citoyens ayant qualité pour voter sur les questions d'égouts, de drainage ou d'améliorations du même genre. Il n'y a pas un instant à perdre. Que l'on se fasse donc enregistrer immédiatement en masse. L'avenir de la Nouvelle-Orléans dépend de cette élection et du vote en faveur de ces grandes et utiles améliorations.

W. C. FLOWER,
Maire de la Nlle Orléans.

21 av—15f

L'AFFAIRE
Déroulède-Habert
et la Chambre des mises en accusation.

La chambre des mises en accusation, qui s'est réunie le 28 du mois dernier, s'est occupée du cas de MM. Déroulède et Marcel Habert.

Le juge d'instruction, dans son ordonnance de renvoi du dossier devant la chambre des mises en accusation, a écarté l'inculpation d'attentat contre la sûreté de l'Etat et de complot, prévus et punis par les articles 87, 88 et 89 du Code pénal, pour ne retenir que le délit de provocation directe à l'un des crimes contre la sûreté intérieure de l'Etat prévu et puni par l'article 24 de la loi sur la presse, modifié par celle de décembre 1893, et celui de provocation adressée à des militaires pour les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs, prévu et puni par l'article 25 de la même loi.

Les défenseurs des inculpés, Mes Oscar Falateuf, Paul Reullier et G. Bertron, ont adressé, en vue de la discussion qui allait s'ouvrir devant la chambre des mises en accusation, un mémoire, par lequel protestant contre l'allégation de M. Dupuy, président du conseil, que leurs clients, au cours de l'instruction, n'ont eu que "la préoccupation d'agrandir leur rôle et de grossir les faits à raison desquels ils sont poursuivis", posent en principe que le droit incontestable de MM. Déroulède et Habert "n'est pas seulement d'être traduits devant les juges que la loi leur a donnés, mais encore d'exiger que les actes préméditès et réfléchis qu'ils ont préparés et accomplis en pleine connaissance de cause, et dont ils revendiquent hautement la responsabilité ne soient ni dénaturés, ni amoindris par l'accusation, qu'ils reçoivent, en un mot, leur qualification légale".

Or voici, selon le mémoire, quels sont les faits qui résultent des témoignages :

a) Dans une série de discours prononcés entre le 18 et le 23 février, MM. Paul Déroulède et Marcel Habert ont annoncé à leurs partisans qu'ils auraient besoin de leur dévouement, le jour des funérailles du président Félix Faure ; ils ont clairement fait comprendre qu'il s'agissait de passer des paroles aux actes.

Le 18 février devant la statue de Jeanne d'Arc, M. Déroulède répond aux ligueurs qui l'engagent à marcher sur l'Elysée :

"Non, mes amis, pas aujourd'hui. Il y a un mort à l'Elysée, mais jeudi j'aurai besoin de vous. Ne vous faites pas arrêter d'ici là."

Le 21 février, à la salle Charras, les deux députés annoncent que le moment de l'action est proche et déclarent qu'ils s'opposeront par la violence à toute tentative d'un prétendant monarchique.

Dans la nuit du 22 au 23 février, M. Déroulède donne ses dernières instructions à ses amis, au siège même de la ligue : "Quoi qu'on vous ordonne demain faites-le!"

b) Le 23 février, conformément aux prescriptions données plus spécialement par M. Marcel Habert, les membres de la Ligue des patriotes et les partisans politiques de M. Déroulède ont été groupés en plusieurs fractions sur la place de la Nation, la place de la Bastille et la place de l'Hôtel-de-Ville, pour former des relais et des renforts, encadrer la brigade et entraîner la foule.

c) Grâce aux précautions prises et au secret gardé, aucune force de police ne s'est trouvée place de la Nation, où M. Déroulède s'était rendu en se dissimulant même à ses fidèles.

d) A l'arrivée de la 17e brigade, place de la Nation, M. Paul Déroulède s'est porté brusquement à sa rencontre, a pris par la bride le cheval du général Roget qui la commandait, en essayant de l'entraîner à l'Elysée.

e) En même temps, M. Marcel Habert, à la tête d'une troupe nombreuse de manifestants, faisait entourer le général et les soldats qui l'escortaient et s'efforçait de les attirer vers la place de la Bastille.

f) Au coin de la rue de Reuilly, M. Deroulede et ses amis tentaient à nouveau de détourner le général de sa route. M. Déroulede s'emparait, pour la seconde fois, de la bride de son cheval.

g) Devant la porte de la caserne, un suprême effort était fait par M. Paul Déroulède et les ligueurs qui l'accompagnaient, pour empêcher le général et son escorte de rentrer au quartier.

h) Enfin, dans la cour même de la caserne, MM. Paul Déroulède et Marcel Habert s'efforçaient, une dernière fois, de faire remonter le général Roget à cheval et de l'emmener vers l'Elysée avec sa brigade....

Les faits établis, le mémoire poursuit en ces termes :

La responsabilité des ordres donnés et exécutés incombe entière à MM. Déroulède et Marcel Habert.

Enfin, le réquisitoire lui-même relève les paroles si caractéristiques qu'ils ont prononcées.

Il est juridiquement impossible de les séparer de l'ensemble des faits qui se sont déroulés le 23 février, et quelle lumière ne jettent-elles pas sur les intentions des deux députés et sur le but poursuivi par eux :

"A l'Elysée, mon général! Venez avec nous! Sauvez la France! Venez avec nous pour renverser la République parlementaire et établir la République plébiscitaire!"

On ne saurait assimiler raisonnablement un coup de force tenté avec la complicité espérée, sinon obtenue, de l'armée et du peuple, au délit purement verbal d'un journaliste ou d'un orateur qui provoque, par la voie de la presse ou à la tribune d'un meeting, ses lecteurs, ou ses auditeurs à la révolte, mais sans s'efforcer, en payant de sa personne, de les entraîner dans la rue à l'assaut des pouvoirs publics.

Et voici les conclusions de la défense :

La vérité est que les articles 87, 88 et 89 du Code pénal, qui frappent les attentats et les complots contre la sûreté intérieure de l'Etat, sont seuls applicables à MM. Paul Déroulède et Marcel Habert, si leur action est criminelle.....

Qu'on ne vienne pas équivoquer sur le plus ou moins de chances de succès que présentait le complot. Outre que la loi n'atteint jamais que les conspirateurs qui ont échoué, puisque le succès transforme les autres de criminels politiques en chefs de l'Etat, il faut observer que le Code pénal ne distingue pas entre les complots bien ou mal organisés, il les frappe tous..... quand ils ont manqué leur but.

Telle est bien la doctrine.

D'après Dalloz (*Rép. jurisp. — Crimes et délits contre la sûreté de l'Etat* § 89), quatre éléments doivent être réunis pour que le complot existe :

1° Résolution d'agir ;

2° Que cette résolution soit *arrêtée* ;

3° Qu'il y ait association entre deux ou plusieurs personnes pour la mise à exécution ;

4° Que la résolution ait pour but les crimes énoncés aux articles 86 et 87.

Quel est donc celui de ces éléments qui manque pour que l'article s'adapte exactement aux faits incriminés ?

Le réquisitoire ne formule qu'une objection : l'accord aurait manqué de la précision, de la fixité nécessaire, pour être considéré comme définitivement arrêté.

A ceci, nous nous contenterons de répondre que rien n'était plus précis, ni plus fixe, au contraire, que le but poursuivi : le renversement du régime parlementaire par l'action combinée de l'armée et des citoyens.

Si les nécessités de la tactique ont apporté au dernier moment quelques modifications de détail aux grandes lignes stratégiques de l'action tracée d'avance, il n'y a rien là qui soit de nature à supprimer l'accord antérieurement concerté, ou à jeter le doute sur sa réalité.

Dans tous les complots, dans tous les projets humains, les mieux étudiés et les plus savamment combinés, le hasard des événements réclame sa part.

Résumons-nous en disant que les actes accomplis, le 23 février, par MM. Paul Déroulède et Marcel Habert ne peuvent se comprendre et s'expliquer que par une résolution préalablement arrêtée entre eux.

C'est le complot.....

Notons que, quelle que soit la solution à laquelle s'arrêtera la chambre des mises en accusation, c'est au jury que l'affaire doit être soumise.

Evitez les Fièvres de Printemps

La Débilité générale, la Malaria, la Déperdition des Forces

ESSAYEZ LE

TONIQUE CELEBRE DANS LE MONDE ENTIER

VIN MARIANI

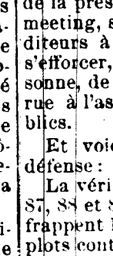

TONIQUE.

Endossé et en usage par les rois et les paysans ; le clergé, les légistes, les artistes et les athlètes. Ecrivez à Mariani & Cie., 52 W. 15th St., New York, pour demander les livres de recommandations, portraits, etc., envoyés gratuitement.

Vendu par tous les Pharmaciens, partout. Evitez les Substitutions. Méfiez-vous des Imitations.

ST-CHARLES.

Le vieux Drury est en veine de reproductions ou, si l'on veut, de résurrections d'anciens drames qui ont fait fureur, jadis et maintenant encore attirent plus la foule que certaines nouveautés qui n'ont d'attraits, ni pour les auditeurs, ni pour les spectateurs.

Après "The Northern Lights", voici venir "The Golden Giant Mine", une pièce qui jadis a attiré la foule pendant des semaines entières.

C'est un drame purement américain, la scène se passe dans l'ouest ; elle est aussi mouvementée qu'émouvante et nous lui prédisons un très vif succès.

La troupe Hopkins possède justement le personnel nécessaire pour donner une magnifique interprétation de ce drame qui a fait, pendant tant d'années, la joie du public, la fortune de tant de théâtres et la renommée de tant d'artistes.

A la "Golden Grand Mine" ajoutez les attractions de Moreland, Thompson, Roberts, John Tierney, Ramza, Arno, etc. En voilà pour une semaine de salles combles.

Vendredi prochain, bénéfice de miss Carrie Lamont.

Réélection de Mme Edwin F. Uhl.

Presse Associée.

St-Louis, Missouri, 6 mai—Mme Edwin F. Uhl, de Grand Rapids, Michigan, a été réélue, aujourd'hui, pour les deux années à venir présidente de la Fédération nationale des Clubs de Musique, dont les délégués sont actuellement en session à St-Louis.

La prochaine convention biennale aura lieu à Cleveland.

---

encore le bruit de ses pas légers.

.....

Cependant le soir de la promenade au Jardin d'Acclimatation, René et Jacques Larbaud avaient cru devoir raconter à Mme Dubreuil l'incident du chien enragé, car Marie était rentrée très souffrante de la violente émotion qu'elle avait éprouvée ; mais sa nature vaillante avait pris le dessus, et elle avait pu ne pas interrompre son travail chez Mme Varochon.

Il n'en avait pas été de même pour Eva, la pauvre petite avait eu une telle frayeur qu'elle avait dû prendre le lit et Suzanne Vally avait dû renoncer à l'espoir de la renvoyer pour le moment à sa pension de Fontainebleau.

Le docteur appelé avait jugé que la santé de l'enfant avait besoin d'être surveillée pendant longtemps.

René avait été prendre souvent de ses nouvelles, guidé d'abord par un sentiment de convenances, et bientôt attiré par le charme irrésistible qui émanait de la si gracieuse fille de la belle créole.

Jacques Larbaud, fidèle à la promesse qu'il s'était faite à lui-même de rendre compte à Mme Dubreuil de l'impression produite sur lui par la famille Vally, avait déclaré que les relations avec ces personnes ne convenaient guère aux enfants de sa voisine.

Aussi Mme Dubreuil, pour laquelle son fils n'avait rien de caché, déplorait-elle les circonstances qui obligeaient presque René à continuer de voir les Vally.

De son côté, Marie avait, elle aussi, été envoyée par sa patronne prendre des nouvelles d'Eva, Mme Varochon ayant été informée de l'accident du Jardin d'Acclimatation ne voulait pas manquer d'attention vis-à-vis d'une de ses plus importantes clientes.

Bref, les relations commencées entre les Dubreuil et la belle créole semblaient, comme si un mauvais génie s'en fût mêlé, se resserrer quand la mère de Marie désirait précisément qu'elles cessassent.

René continuait donc ses visites chez les Vally, et Suzanne, considérant sa fille comme une enfant, ne comprenait pas le danger que pouvait avoir le rapprochement de ces deux jeunes gens.

Eva allait du reste de mieux en mieux, ses lèvres reprenaient leur bel incarnat, ses beaux yeux leur vivacité, et le docteur décida qu'elle pourrait continuer ses études.

L'enfant était, ce jour-là très nerveuse, sa mère obligée de s'absenter recommandait à Yaya de ne recevoir personne.

En entendant donner cet ordre, Eva ne put retenir un mouvement de douloureuse surprise et s'écria :

—Tu ne penses pas, mère chérie, que M. René vient vers six heures prendre de mes nouvelles?

—Eh bien, mon enfant, il en est cinq, je ne puis l'attendre et il ne serait pas convenable qu'on le reçût moi absente.

—Et pourquoi cela?

—Pourquoi cela, mais....parce que, parce que je trouve que ce doit être ainsi.

L'insistance inopinée de sa fille irrita Suzanne sans qu'elle se rendit compte de la raison qui provoquait chez elle ce mouvement d'humeur.

Eva regarda sa mère avec surprise, peu habituée qu'elle était à tant de vivacité, et murmura, pendant que de grosses larmes envahissaient ses yeux :

—Comme tu me dis cela! Je t'avoue, moi, que j'attends chaque jour avec impatience les visites de Marie et de son frère.... Je n'oublie pas le courage avec lequel M. René m'a défendue, et vraiment tu devrais te souvenir que sans lui ta petite Eva....

Elle s'arrêta devant le regard courroucé de sa mère.

Le caractère de la belle créole ne supportait pas la contradiction, même venant de sa fille, et ce fut sans déguiser son mécontentement que cette fois elle lui dit d'une voix presque dure :

—C'est assez sur ce sujet, mon enfant, j'ai dit :

Se tournant alors vers Yaya

—Tu as entendu, personne, personne ne devra entrer ici avant mon retour.

Est-ce compris?

—Oui, maîtresse, fit la grosse négresse. Et voyant Eva terrifiée et désolée par la colère de sa mère, elle la prit entre ses bras en lui disant :

—Toi plus pleurer, Yaya jouera tout le temps avec pitite Eva.

Suzanne très contrariée de la tournure que prenait l'incident vint pourtant embrasser sa fille, dont elle essuya doucement les larmes avec son fin mouchoir de batiste.

—Allons, console toi, mignonne, je vais mettre une restriction à l'ordre que j'ai donné : Si René est accompagné de sa sœur, on pourra le recevoir, mais s'il se présente seul on lui donnera seulement de tes nouvelles.

Voyons, sèche tes yeux! c'est la première fois que je te cause un chagrin ; sais-tu bien que si nous avions encore une autre querelle au sujet de tes petits amis, je sens que je les prendrais sérieusement en horreur, et alors....

—Oh! ne dis pas cela, s'écria vivement Eva. Excepté toi et Yaya, ce sont les premières personnes pour lesquelles j'ai de l'affection ; mais je crois que je les aime beaucoup, beaucoup.

Une légère rougeur s'étendit sur le teint mat de l'enfant pendant qu'elle enserrait le cou de sa mère en l'embrassant tendrement.

Suzanne se détacha doucement de l'étreinte de sa fille, lui rendant avec usure ses baisers, puis ayant regardé la pendule qui marquait cinq heures et demie, elle lui dit :

—A ce soir, ma chérie, je vais être en retard, dînez sans moi et sois certaine que je rentrerai dès que je le pourrai.

Un frou-frou de soie se fit entendre ; la belle créole était partie.

Eva avait à peine quinze ans et sa nature impétueuse se faisait déjà sentir. Le sang de ses ancêtres noirs n'abdiquait pas : tumultueux il courait dans ses veines.

Heureusement, elle avait aussi hérité du caractère pondéré de son père, allié, tout le faisait prévoir, à la noblesse du cœur qu'il possédait. Il y avait donc des chances pour que les qualités qu'elle tenait de l'un pussent combattre les défauts qu'elle devait à l'autre.

L'affection qui la poussait vers Marie semblait empreinte d'une douce amitié ; mais celle qui l'attirait vers René était d'une tout autre nature! qu'une étincelle tombât sur ce jeune cœur et la flamme en jaillirait aussitôt!

Lorsque le roulement du coupé sous la voûte de la porte cochère eut confirmé le départ de sa mère, Eva tomba dans une morne tristesse d'où ne purent la tirer les saillies burlesques de sa nourrice.

Le timbre de l'appartement retentit.

Eva devint toute pâle.

—Alors, si M. René est seul, Yaya, dis-lui bien que je suis désolée de ne pas le voir, dis-lui que c'est mère.... Ah! mon Dieu, je ne sais que trouver pour ne pas le formaliser!

La pauvre petite était cruellement embarrassée.

—Oui, oui, fit la négresse, moi arranger, pitite maîtresse peut être tranquille.

Yaya courut s'enquérir.

Quelques instants après, rayonnante elle revint, s'effaçant devant la porte du boudoir où Eva près de la glace, essayait d'arranger coquettement les boucles brunes massées sur son joli front.

Marie parut, suivie de René.

Eva comprima les battements de son cœur, une joie folle fit place à sa tristesse et sautant au cou de son amie pour cacher son trouble, elle l'embrassa à plusieurs reprises.

—Que je suis contente! que je suis heureuse! s'exclamait-elle, dire que j'ai failli ne pas vous voir aujourd'hui, ma chère Marie et vous aussi monsieur René, fit-elle naïvement, en tendant au jeune homme sa petite menotte blanche.

—Peut-être alliez-vous sortir, le docteur vous l'a permis, sans doute, demanda le jeune homme?

Puis, il ajouta :

—C'est vrai, je suis en retar aujourd'hui.

—C'est ma faute, c'est ma très grande faute, dit Marie. Imaginez-vous, ma chère Eva, que René a été obligé de m'attendre assez longtemps au magasin ; impossible d'en partir, il y avait une cliente qui me retenait.

Je vous assure que monsieur mon frère faisait une de ces moues....

—Est-ce vrai, monsieur René, qu'il vous tardait de venir voir comment allait votre petite malade!

—Oh! oui! répondit avec précipitation celui auquel s'adressait cette question, j'avoue même que j'avais grande envie de partir sans Marie.

—Voyez-vous cela, et comme Eva retourne à la pension après-demain, je n'aurais pu l'embrasser avant son départ! Je ne te savais pas si égoïste, mon petit frère, dit en riant la jeune modiste.

Yaya s'approcha d'elle et lui dit bas quelques paroles.

—Avec le plus grand plaisir, ma chère nounou, dit Marie, et puisque vous ne voulez pas essayer votre chapeau devant René, allons dans votre chambre, c'est l'affaire de cinq minutes.

Eva entendant ce colloque s'écria :

La suite à dimanche prochain.